

Relations avec les courtiers

Le Fonds de crédit privé Mackenzie Northleaf et le Fonds de crédit privé à intervalle Mackenzie Northleaf peuvent dorénavant être détenus dans des régimes enregistrés

Au cours des dernières années, Placements Mackenzie a continué d'étoffer sa gamme de produits alternatifs, offrant aux investisseurs et investisseuses du Canada un accès à des solutions de placement novatrices qui les aident à obtenir un portefeuille bien diversifié.

Bientôt, un plus grand nombre d'investisseurs et investisseuses auront accès à des mandats de crédit privé par l'intermédiaire du Fonds de crédit privé Mackenzie Northleaf et du Fonds de crédit privé à intervalle Mackenzie Northleaf. À l'heure actuelle, ces fonds ne peuvent être détenus que dans des comptes non enregistrés.

À compter du 30 juin, ces fonds pourront être détenus dans tous types de compte enregistré autogéré.

Rappelons que les investisseurs et investisseuses dans ces fonds doivent être des résident(e)s canadien(ne)s aux fins de l'impôt. Pour de plus amples renseignements au sujet de ces fonds et de leur fonctionnement, veuillez consulter notre communication précédente.

- [Fonds de crédit privé Mackenzie Northleaf](#)
- [Fonds de crédit privé à intervalle Mackenzie Northleaf](#)

Codes du fonds

Nom du fonds	Série A	Série F	Série FC
Fonds de crédit privé Mackenzie Northleaf	MFC 8213	MFC 8214	MFC 9517
Fonds de crédit privé à intervalle Mackenzie Northleaf	MFC 9453	MFC 9454	-

Des questions?

Si vous avez des questions ou avez besoin d'un complément d'information, veuillez communiquer avec votre directeur ou directrice de compte du service Relations avec les courtiers directement ou écrire à l'adresse drelations@mackenzieinvestments.com.

Merci de votre fidèle soutien envers Placements Mackenzie.

L'équipe du service Relations avec les courtiers

Réservé aux conseillers et conseillères ainsi qu'aux courtiers. Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ils ne sont pas conformes aux normes applicables aux communications de vente à l'intention des investisseurs et investisseuses. Mackenzie ne sera tenue aucunement responsable de tout conseiller ou conseillère qui communiquera ces renseignements aux investisseurs et investisseuses.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

[Prospectus](#) | [Avis sur la protection des renseignements personnels](#) | [États financiers et RDRF](#) | [Demandes et formulaires](#) | [Aide](#)

© 2023 Mackenzie Placements. Tous droits réservés.